

## **Union particulière pour le dépôt international des dessins et modèles industriels (Union de La Haye)**

### **Assemblée**

**Trentième-deuxième session (19<sup>e</sup> session ordinaire)  
Genève, 23 septembre – 2 octobre 2013**

### **RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE MODERNISATION INFORMATIQUE (SYSTÈME D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DE LA HAYE)**

*établi par le Bureau international*

#### **INTRODUCTION**

1. Le présent document vise à rendre compte de l'état d'avancement du programme de modernisation du système informatique (ci-après dénommé "programme") depuis la dernière session de l'Assemblée de l'Union de La Haye (ci-après dénommée "assemblée") en octobre 2012. Il vise également à informer les membres de l'assemblée de toute modification apportée aux principes d'exécution du programme et au calendrier correspondant.
2. Le précédent rapport sur l'état d'avancement du programme était présenté dans le document H/A/31/1.
3. Il convient de rappeler que le programme doit être exécuté en deux phases : la phase I et la phase II. La phase I est constituée de sous-projets visant à produire des résultats positifs immédiats ou à jeter les bases techniques de la phase II. Quant à cette dernière, elle correspond à la migration technique proprement dite, élément par élément, du système informatique actuel, qui prend en charge les procédures d'enregistrement international de Madrid et de La Haye, vers une technologie moderne qui garantira aux parties prenantes des systèmes de Madrid et de La Haye l'accès, dans les années à venir, à une plate-forme technique conforme aux normes du secteur.

4. Il est également rappelé que, à sa trente et unième session (13<sup>e</sup> session extraordinaire), l'assemblée a approuvé le calendrier révisé pour l'achèvement de la phase II, dont l'échéance est prévue pour la mi-2013, et a pris note de l'enveloppe budgétaire totale de 11,731 millions de francs suisses allouée au budget (soit 3 millions de francs suisses approuvés par l'Assemblée de l'Union de La Haye et 8,731 millions de francs suisses approuvés par l'Assemblée de l'Union de Madrid).

### **ÉTAT D'AVANCEMENT – PHASE I**

5. Une nouvelle version de l'application de dépôt électronique a été mise à la disposition d'un groupe sélectionné d'utilisateurs en mai 2013. Après qu'elle aura été testée, cette nouvelle application de dépôt électronique sera mise à la disposition du grand public et remplacera la version qui est utilisée depuis le début de 2008.

6. Les améliorations comprenaient la mise en œuvre de nouvelles règles de traitement afin d'éviter certaines irrégularités, dont la présentation de champs de données propres aux parties contractantes (par exemple, le nom du créateur) ainsi que la vérification de l'acceptabilité d'une requête d'ajournement de la publication et la vérification de la classification de Locarno. Elles comprenaient également de nouvelles caractéristiques destinées à permettre la sauvegarde et l'impression d'un accusé de réception, le paiement électronique depuis un compte courant ou par carte de crédit et à offrir la possibilité de réutiliser les données d'une demande précédente au moyen d'un modèle de demande préalablement rempli. De nouvelles commandes automatiques seront également mises en œuvre afin de vérifier le format et la taille des images téléchargées.

7. En outre, des fonctions de gestion de portefeuille seront mises en œuvre afin de permettre une meilleure gestion des demandes de dépôt électronique et comprendront un mécanisme permettant de recevoir des lettres signalant des irrégularités et d'y répondre à l'aide de la même interface Web de dépôt électronique, ainsi que de gérer les enregistrements internationaux en résultant.

8. L'application de dépôt électronique a été mise à la disposition d'un nombre limité d'utilisateurs en mai 2013 et devrait être mise à la disposition du grand public en juin 2013, date à laquelle toutes les activités au titre de la phase I auront été achevées.

### **INFORMATIONS GENERALES – PHASE II**

9. Il convient de rappeler que l'approche adoptée pour l'exécution de la phase II du programme consistait à procéder à une migration technique, élément par élément, du système actuel vers une architecture moderne orientée services grâce à la sélection d'un partenaire informatique qualifié.

10. Cette migration technique vise à convertir l'application, la base de données et les procédures de travail internes existantes en passant du langage de programmation Natural et du système de gestion de bases de données Adabas au langage Java et au système de gestion de bases de données Oracle et en introduisant un outil moderne de gestion des processus opérationnels. Cette migration permettra d'éliminer le risque d'obsolescence de l'infrastructure actuelle.

11. L'un des principaux défis de ce projet de migration technique est de reproduire une interface utilisateur sur le Web qui soit à la fois moderne et suffisamment semblable à celle qui existe actuellement afin de réduire à un minimum les besoins en formation des utilisateurs et de raccourcir la courbe d'apprentissage.

12. Il convient également de rappeler que toute transformation nécessaire apportée à l'interface utilisateur ainsi que toute refonte du processus pourraient être entreprises dans le cadre de la réintroduction de la phase III du programme (voir le paragraphe 16 du document H/A/31/1, pour la recommandation tendant à regrouper les phases II et III et à éventuellement relancer la phase III "en cas de nécessité opérationnelle avérée"). Toute activité relevant de la phase III devrait être menée dans les limites de l'enveloppe budgétaire initiale du projet.

## **RESULTATS OBTENUS – PHASE II**

13. Après l'achèvement des étapes 1 et 2 du projet (analyse et conception), ELCA (le partenaire informatique extérieur) a procédé à la fin de l'année 2012 à une analyse approfondie du code logiciel en langage Natural en vue de réévaluer la complexité du projet de migration et de valider les hypothèses techniques formulées lors de l'établissement de sa proposition à prix fixes. L'analyse a révélé que le projet était plus complexe que prévu en ce qui concernait la migration technique élément par élément du système et de la base de données existants et qu'il était nécessaire de reporter la date d'achèvement du projet pour respecter les prix fixes de la proposition initiale.

14. La migration technique a débuté avec la mise en œuvre de la procédure complète relative à la réception et à l'examen des demandes internationales et à l'enregistrement international des marques. La migration technique du programme spécifique du code de La Haye devrait débuter vers la fin de 2013.

15. Les quatre premières itérations du code mis au point ont été installées avec succès dans l'environnement de développement de l'OMPI pour examen, validation et essai par l'équipe chargée du projet durant le premier trimestre de 2013. Des protocoles d'essai ont été établis pour réaliser les premiers essais et vérifier l'acceptation de la nouvelle interface utilisateur.

16. Le schéma de gestion des flux de l'OMPI a été intégré dans le nouvel outil de gestion des processus opérationnels et validé par l'équipe chargée du projet.

17. Un outil de conversion des données de la base de données a été sélectionné et les premiers transferts de données sont en cours à titre expérimental.

18. La migration technique du code logiciel en langage Natural suit son cours. La transformation de l'interface utilisateur ainsi que la refonte possible des processus seront entreprises dans le cadre de la réintroduction de la phase III du programme.

## PLAN GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET – PHASE II

19. La phase II du programme a été lancée au troisième trimestre de 2010. Les tâches 1 à 10 du plan global de mise en œuvre du projet présenté dans la figure 1 ci-dessous ont déjà été accomplies. La tâche 11 est en cours de réalisation. Le programme se déroule selon le calendrier suivant :

N°	Intitulé de la tâche	Départ	Fin	Taux d'exécution	2010		2011				2012				2013				2014				2015	
					Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	
1	Processus de sélection du chef de projet	01.07.2010	30.09.2010	100%																				
2	Publication du premier appel à manifestation d'intérêt	13.09.2010	08.10.2010	100%																				
3	Évaluation des réponses au premier appel à manifestation d'intérêt	09.10.2010	30.11.2010	100%																				
4	Intégration du responsable de projet à l'ONPI	01.12.2010	01.12.2010	100%	★																			
5	Publication du deuxième appel à manifestation d'intérêt	15.12.2010	17.01.2011	100%																				
6	Évaluation des réponses au deuxième appel à manifestation d'intérêt	18.01.2011	18.03.2011	100%																				
7	Publication de l'appel d'offres	21.03.2011	20.06.2011	100%																				
8	Date d'échéance de l'appel d'offres	20.06.2011	20.06.2011	100%	★																			
9	Évaluation des réponses à l'appel d'offres	21.06.2011	30.09.2011	100%																				
10	Approbation du Comité d'examen des contrats (CRC) et négociation du contrat	01.10.2011	31.12.2011	100%																				
11	Exécution du projet	16.01.2012	30.06.2014	45%																				
12	Mise en service	01.07.2014	01.07.2014	0%	★																			

Figure 1- Phase II – Plan global de mise en œuvre du projet

20. D'après les échéances indiquées ci-dessus, il est clair que les activités relatives à la phase II pour le reste de l'année 2013 devraient porter principalement sur la migration technique du système actuel. De nouvelles itérations du code logiciel mis au point seront établies au cours de l'année et soumises à l'équipe chargée du projet pour validation.

21. Il convient de noter que cette démarche fondée sur le principe d'une équivalence fonctionnelle stricte suppose la réintroduction de la phase III du programme, déjà recommandée dans le document H/A/31/1. Une description détaillée des activités à entreprendre au titre de la phase III sera présentée dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du programme dans les limites du budget alloué au projet.

## SITUATION FINANCIERE

22. L'enveloppe budgétaire totale de 11,731 millions de francs suisses approuvée à la quarante-deuxième session (18<sup>e</sup> session ordinaire) de l'Assemblée de l'Union de Madrid (8,731 millions de francs suisses) et à la vingt-huitième session (17<sup>e</sup> session ordinaire) de l'Assemblée de l'Union de La Haye (3 millions de francs suisses) a été en partie utilisée aux fins de l'achèvement de la phase I du programme et les ressources encore disponibles sont suffisantes pour mener à bien la phase II.

23. Le prochain rapport sur l'état d'avancement du programme de modernisation informatique contiendra des propositions à l'intention de l'assemblée concernant les conséquences éventuelles de la réintroduction de la phase III sur le plan des ressources.

24. *L'assemblée est invitée à :*
- i) prendre note de l'état d'avancement des activités au titre de la phase I du programme décrites dans le présent document, qui sont propres à l'Union de La Haye;*
  - ii) prendre note de l'état d'avancement de la phase II du programme;*
  - iii) noter qu'une description détaillée des activités au titre de la phase III sera présentée dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet.*

[Fin du document]